

MISE EN DEMEURE

ETP MILOUDI MOHAMED
Rue Cherifi Kouider Ras Elma – Sidi Belabbes

Contrat N° : 40/2022 du 22/09/2022

ODS N° : 150/2022 du 10/11/2022

Projet : Travaux de canalisations téléphoniques

Lieu des travaux : Cité 40+50+80 logements – Bouhenni

Mise en demeure N°01 : AT/DOT29/SDT/DEP/CP/105/2022 du 17/11/2022

Objet : 02^{ème} Mise en demeure

Je vous rappelle encore une fois que depuis l'ouverture du projet relatif aux travaux de canalisation téléphonique au profit de la cité 40+50+80 logements – Bouhenni en date du 15/11/2022, à ce jour vous n'avez pas entamé les travaux.

Je vous mets en demeure et je vous demande dès la réception de la présente mise en demeure d'installer le chantier pour achever les travaux dans les délais fixés.

Faute de non-respect de vos engagements, et conformément à l'article 40 – condition de résiliation, Algérie Télécom peut unilatéralement procéder à la résiliation du contrat d'adhésion à commande N°40/2022 du 22/09/2022.



BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)